

# L'Éthiopie et le Nil Bleu

## Les plans de développement et leurs conséquences en aval

JACK KALPAKIAN, PHD\*

**L**e Nil Bleu, situé en l'Afrique de l'Est et du Nord, est un fleuve qui a déjà fait couler beaucoup d'encre depuis la parution du livre d'Alan Moorehead, *The Blue Nile*, en 1962. Comme son tome accompagnateur, intitulé *The White Nile*, il a été accusé d'être un traitement orientaliste tendancieux du fleuve, de ses populations et de son histoire, mais comme cet article affirme, certains de ses thèmes persistent et deviennent aujourd'hui plus fort. Moorehead aborde les thèmes de la guerre, de l'invasion et de la rencontre entre les Européens (Français, Britanniques et Turcs ottomans) et les Africains (Égyptiens, Soudanais et Éthiopiens). Il examine également la question de la latence profonde de la puissance éthiopienne dans le bassin du Nil, un thème qui n'a pas été pris au sérieux dans les écrits passés. Pourtant, le présent contient ses propres défis à cause des effets des activités humaines dans le bassin du Nil en général. La population du bassin du Nil était, sous le règne de l'empereur éthiopien Tewodros, significativement moins peuplé qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'était un monde très différent où l'Égypte pouvait non seulement nourrir sa population mais aussi exporter parfois des denrées alimentaires. C'était aussi un monde où la mégafaune africaine vivait encore en liberté dans des régions du Soudan et du nord de l'Éthiopie d'aujourd'hui. Les niveaux de précipitations étaient aussi plus élevés. Les préoccupations telles que le réchauffement de la planète, le changement climatique et les changements environnementaux catastrophiques relevaient soit de la science-fiction, qui était à sa petite enfance, ou du mythe biblique. Du vivant de mon père, les éléphants et les autruches s'approchaient de notre ville natale de

---

\*L'auteur a obtenu son diplôme de premier cycle à *Santa Clara University* en Californie. Il est titulaire d'un doctorat en études internationales à *Old Dominion University*, Norfolk, Virginie. Il est spécialisé dans les études de sécurité, d'économie politique internationale et du Moyen-Orient et Afrique du Nord. Il enseigne à l'Université Al Akhawayn d'Ifrane, une université marocaine fonctionnant sur le modèle de l'enseignement supérieur américain. Originaire du Soudan, le docteur Kalpakian, dont la langue maternelle est l'arabe, est aujourd'hui citoyen américain.

Gedarif, au Soudan. Aujourd'hui, ces animaux ne sont au mieux qu'un souvenir qui s'estompe.

Malgré les défis que posent la croissance démographique, l'épuisement des ressources et le changement climatique, les états du bassin du Nil sont loin d'harmoniser leur comportement à l'égard de leur ressource commune, nonobstant l'espoir trompeur offert par l'Initiative du bassin du Nil, TECCONILE et une multitude d'autres tentatives de coopération feinte. Cet article vise à expliquer les raisons de cet échec. Cet article soutient que les gouvernements du bassin du Nil s'appuient sur des préjugés pour renforcer leur légitimité et que ce comportement se manifeste dans le discours politique et les actions de l'Égypte à l'égard aussi bien de l'Éthiopie que du Soudan. Il commence par une discussion de méthodologie, explique les défis du changement climatique et de la croissance démographique, propose une revue de la littérature qui examine les discours principaux sur le Nil Bleu, explique le *statu quo* de l'exploitation du fleuve, examine le projet éthiopien de barrages et les réactions de l'Égypte, du Soudan, du Sud Soudan et des états d'Afrique centrale, et enfin étudie le changement dans l'équilibre de force dans le bassin. Avant la conclusion, l'article traite les conséquences du Nil Bleu en termes de la théorie constructiviste des relations internationales. Le thème central soutient que les images que les gens ont de leurs voisins ont été aussi déterminantes que l'environnement naturel sur le cours des relations internationales entre riverains que l'environnement physique et les ressources naturelles. Les limitations imposées par la nature et leurs implications politiques n'ont pas été utiles à l'élaboration des politiques jusqu'à ce que les menaces aient atteint un seuil critique et, même alors, la nécessité d'une coopération n'était pas universellement acceptée. L'Égypte poursuit sa politique d'auto-assistance, tandis que le Soudan, avec la présence fortuite de casques bleus éthiopiens sur son sol, a dû coopérer avec son voisin de l'est, malgré les protestations égyptiennes.

### La fondation théorique et la méthodologie

Les bassins fluviaux transfrontières nous offrent une excellente base d'essai pour la théorie constructiviste des relations internationales. Ils contiennent des populations diverses et de nombreux états tout en étant en même temps liés par une artère très physique et réelle. Ils nous permettent de voir si les résultats en termes de conflit et de coopération sont fondées sur des considérations physiques de maximisation de l'utilité de l'eau, de la qualité de l'environnement et des rendements agricoles. Si ces états ne montrent aucun désir de coopérer à la lumière des pressions matérielles urgentes, nous pouvons alors poser comme postulat qu'il y a des raisons non matérielles pour un tel manque de coopération, et qu'elles peuvent

être enracinées dans l'auto-assistance unilatérale. S'il existe un lien évident entre la politique et le discours conceptuel, nous pouvons alors dire que les idées exercent au moins une certaine influence sur les résultats. Cette étude est largement ancrée dans la tradition constructiviste des relations internationales et inclue des aspects à la fois constitutifs et causals. Le premier cas implique les aspects constitutifs comprenant à la fois les aspects matériels du bassin du Nil Bleu et les traités régissant leur emploi ; l'autre cas a trait à la politique, vue ici comme problématique et contraire au bien-être général aussi bien du réseau hydrographique et de ses populations. Les aspects étiologiques sont situés dans les perspectives des mentalités de l'Égypte et, dans une moindre mesure, de l'Éthiopie. La perspective du Soudan envers ses deux voisins est également importante et sera abordée dans le contexte qui lui est propre.

### ***Les aspects matériels du Nil Bleu***

Il y a plusieurs aspects physiques des systèmes fluviaux qui peuvent influencer la politique d'un système fluvial transfrontière. Thomas Naff a accentué la location et la puissance militaire d'un état dans la détermination des résultats. Il répertorie également le débit utile et l'approvisionnement du fleuve comme importants et déterminants des résultats<sup>1</sup>. Des travaux plus récents de spécialistes des sciences sociales tels que Dinar, Geldelisch et Brochmann, mettent l'accent sur les modes d'utilisation, la dégradation de l'environnement et le changement climatique<sup>2</sup>. Ces facteurs correspondent directement à la répartition des capacités matérielles décrites par les réalistes et néo-réalistes. En effet, l'approche par défaut dans les études hydrologiques par des spécialistes en dehors du domaine des relations et des études internationales peuvent mieux être caractérisé par une acceptation du fait que les réalités matérielles des bassins imposent un certain mandat pour la paix. Comme le soutient David Brooks, c'est un domaine au sujet de la paix et non de conflit<sup>3</sup>.

Cet article soutient que les aspects matériels du Nil Bleu prescrivent un comportement coopératif, mais que ces aspects matériels, auxquels la croissance démographique et le changement climatique ont conféré une plus grande urgence, ne sont pas suffisants pour expliquer les politiques qui ont été fréquemment opposées à la coopération et à la paix. Ces facteurs physiques incluraient la géographie du Nil Bleu, ses niveaux de décharge et les effets du changement climatique. Les effets plus directement androgènes, tels que les niveaux de consommation d'eau et la déforestation, entreraient également dans la catégorie des facteurs physiques. Du point de vue constructiviste, la réalité matérielle importe en ce sens qu'elle définit les idées et les choix. Selon la formule d'Alexander Wendt, ce sont les « idées qui dominent presque dans tout le reste du système [*ideas almost all the way down*]<sup>4</sup> ».

### ***Les facteurs idéationnels dans le bassin du Nil Bleu***

Plutôt que de reproduire toute la structure de la théorie constructiviste des relations internationales dans cet article, nous nous efforçons de mettre l'accent sur plusieurs facteurs clés. Le premier correspond à l'idée que les deux États clés dans le bassin du Nil Bleu, l'Égypte et l'Éthiopie, avaient l'une de l'autre lors du premier contact et à la façon dont ces opinions ont évolué et persisté. Deuxièmement, l'article utilise le discours officiel égyptien à propos aussi bien de l'Éthiopie que du Soudan pour montrer comment les préjugés empêchent la mise en œuvre de politiques de coopération malgré de puissantes incitations environnementales et économiques. Il examinera en outre le rôle joué par la réponse de l'Éthiopie aux vues égyptiennes et à sa propre construction de son voisin comme une menace, existentielle de surcroît. La perspective soudanaise a historiquement été déterminante dans le bassin du Nil et elle subit une transformation spectaculaire. Dépouillé de sa partie sud, le Soudan n'estime plus que ses relations avec son ancien maître colonial, l'Égypte, lui aient profité. Par conséquent, plutôt que de considérer l'Égypte comme la source de sa civilisation et de l'Islam, le Soudan traite l'Égypte comme un voisin problématique, mieux équilibré avec une alliance avec l'Éthiopie.

### ***Pourquoi le Nil Bleu et alors ?***

Le Nil Bleu est la principale source d'eau du bassin du Nil, influençant directement la vie au Soudan, en Égypte et en Éthiopie, ayant une population combinée de plus de 210 millions de personnes. Ce nombre n'inclut pas les personnes qui habitent les régions du Nil Blanc, du Soudan du Sud et des états des Grands Lacs d'Afrique centrale et orientale. Toute perturbation et conflit armé dans le bassin sont susceptibles de conduire à des conséquences catastrophiques non seulement dans la région mais aussi dans les pays voisins de l'Afrique centrale et orientale ainsi qu'au Moyen-Orient. La santé du Nil Bleu n'est pas importante que pour les habitants de la région, mais elle nous offre également une étude de cas pour évaluer l'utilité de la théorie constructiviste, utilisant la méthode de Wendt comme un exemple d'une telle approche. Implicitement, il y a également une évaluation des approches néo-réalistes, et des approches théoriques indépendantes qui mettent l'accent sur les facteurs matériels.

### **Le changement climatique et la croissance démographique**

Ce qui aggrave encore le problème, c'est le manque d'outils efficaces pour mesurer les effets du changement climatique dans le bassin du Nil en général et

du sous bassin du Nil Bleu en particulier. Les modèles globaux de circulation utilisés pour étudier les effets du changement climatique au niveau local ne sont tout simplement pas utiles en termes de résolution, prédisant des résultats très différents. Le sous bassin de la source du Nil Bleu est extrêmement grand, très variable en termes de composition et en même temps très sensible. Des changements légers de la température mondiale peuvent l'influencer dans les deux directions, et le consensus dans la littérature sur l'impact du changement climatique sur le Nil Bleu semble être que de meilleurs modèles sont nécessaires pour comprendre pleinement ses effets<sup>5</sup>. En ajoutant les projets de barrages à l'analyse, élève le niveau d'incertitude. Pourtant, par rapport à un facteur essentiel, les barrages semblent réduire l'incertitude en régulant les variations extrêmes de l'approvisionnement en eau. En effet, les deux barrages éthiopiens prévus sont probablement susceptibles d'avoir peu d'effet sur l'eau disponible en aval :

La construction de deux barrages (*Karadobi* et *Border*) proposée par le gouvernement éthiopien ajoute à l'incertitude des changements de précipitations, de températures, d'évapotranspiration potentielle et de l'écoulement à travers le sous bassin. Les enseignements tirés des scénarios examinés indiquent que les deux objectifs hydroélectriques de production et de stockage de l'eau peuvent être réglés de manière à ne pas affecter le débit en aval<sup>6</sup>.

Pourtant, au niveau mondial, les changements de températures auront des effets sur le Lac Tana et ses environs qui, à leur tour, auront une influence sur le Nil Bleu, le Soudan et l'Égypte.

De futurs changements climatiques ne manqueront pas d'influencer les écosystèmes lacustres, car ils sont considérés comme des points chauds pour les changements environnementaux. Les principaux paramètres climatiques, incluant la température moyenne mensuelle, l'évapotranspiration, les précipitations mensuelles moyennes, la nébulosité mensuelle moyenne et la pression mensuelle moyenne [de vapeur] vont changer. Tate et autres... ont utilisé les scénarios d'émissions HadCM3, A2a et B2 pour analyser la sensibilité de l'équilibre hydrologique du Lac Victoria au changement climatique ; ils ont trouvé que les changements de la pluviométrie et de l'évaporation annuelles pourraient conduire à une baisse des niveaux d'eau au cours de la période 2021–2050. Le changement climatique affectera les débits dans le bassin du Nil à travers des fluctuations des niveaux des lacs, tels que ceux des Lacs Tana et Victoria, qui contrôlent tous deux les débits du Nil Bleu et du Nil Blanc respectivement, affectant directement les précipitations et le ruissellement, d'où proviennent principalement les afflux d'eau dans les lacs<sup>7</sup>.

Des risques évidents sont par conséquent associés au changement climatique, et les gouvernements devraient poursuivre des stratégies visant à les réduire. Beau-

coup de ces réductions peuvent être réalisées localement par des méthodes de conservation de l'eau telles que l'irrigation goutte à goutte, les compteurs d'eau et l'alternance des cultures, mais dans le cas des systèmes fluviaux transnationaux, il y aurait des avantages possibles grâce à la coopération avec les états voisins. À la lumière de la dépendance totale de l'Égypte du Nil, tout gain en termes de coopération doit être saisi immédiatement, mais ce n'est pas ce qui est historiquement arrivé et il y a peu de chances que cela se reproduise. Tenter d'utiliser le modèle de l'acteur rationnel à travers la théorie des jeux dans l'étude du Nil, manque le point central de la politique égyptienne du Nil, il s'agit d'une politique nationale et non une politique de l'eau. L'Égypte en effet n'a laissé à l'Éthiopie aucune ouverture de coopération et, éventuellement, cette politique a entraîné la récente défection du Soudan du camp égyptien et, par conséquent, de son isolement. Cet article examine cette prime à la coopération plus tard lors de la discussion sur l'arrière-plan des projets actuels de barrages éthiopiens.

Bien que les risques de changement climatique sont incertains quant à la direction, c'est-à-dire de savoir si ils sont susceptibles de provoquer des inondations ou des sécheresses dans le sous bassin du Nil Bleu, les tendances démographiques sont malheureusement plus claires et beaucoup plus menaçantes. Le tableau ci-dessous comprend les projections démographiques pour l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan (la croupe Nord).

**Tableau 1. La population en 2010 et les projections pour 2020, 2030, 2040 et 2050.**

<i>Pays</i>	<i>2010</i>	<i>2020</i>	<i>2030</i>	<i>2040</i>	<i>2050</i>
Éthiopie	87	112	138	164	188
Égypte	78	91	102	113	122
Soudan	35	44	55	66	82

*Source* : Les Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision*, New York : Nations Unies, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Population Estimates and Projections Section, 2013) [http://esa.un.org/unpd/wpp/unpp/panel\\_population.htm](http://esa.un.org/unpd/wpp/unpp/panel_population.htm),

Lorsqu'on tient compte de la règle souvent citée qu'une société industrielle a besoin d'environ 1 000 mètres cubes par habitant et par année, la croissance démographique projetée acquiert une image très effrayante. Alors que de nombreux Éthiopiens vont vivre dans d'autres bassins, celui du Nil Bleu inclut les provinces très peuplées d'Amhara, du Tigré, de l'Oromo (districts occidentaux) et du Benishangul-Gumuz. En outre, le débit total annuel du Nil et de ses affluents, qui est estimé à 90 kilomètres cubes d'eau, est déjà insuffisant pour la création d'une société industrielle en Égypte et au Soudan ; la population actuelle de l'Égypte et du Soudan est d'environ 84 millions d'habitants. Au moins 70 pour cent de l'eau atteignant le barrage d'Assouan vient du Nil Bleu. Bien sûr, d'autres facteurs tels

que la guerre civile, la sécession de régions telles que le Sinaï ou le Darfour, ainsi que la famine et l'immigration de masse, peuvent influencer les chiffres de la population et réduire la demande d'eau. Néanmoins, les projections sont assez claires et auront une influence non seulement sur la demande d'eau mais aussi sur la répartition relative du pouvoir entre les trois États, telles qu'elle est comprise par les réalistes de tout bord. Le Soudan reste en proie à une guerre civile et une lutte ayant pour enjeu la richesse en tant que source de pouvoir entre sa capitale et ses régions. Le diagnostic du problème des inégalités entre son noyau arabe et sa périphérie africaine a été proposé par le *Black Book of Sudan*, pro rebelles, qui est généralement précis<sup>8</sup>. L'Égypte connaît une confrontation prolongée entre ses forces armées et les Frères musulmans, un conflit qui, inévitablement, affaiblit le pays. Bien que n'étant pas un bastion de stabilité et de prospérité au niveau mondial, l'Éthiopie n'a cessé d'améliorer sa position vis-à-vis de l'Égypte et du Soudan et connaît une résurrection économique.

### La revue de la littérature

Il existe une approche « standard », au moins dans les sciences sociales à l'étude des implications sociales et politiques des systèmes fluviaux internationaux ou transfrontières. Cette approche est complétée par des études partant d'une perspective de régime, couvrant le droit international, les traités et les systèmes de gouvernance tels que les organisations internationales, et les études sur les effets des activités humaines sur les systèmes fluviaux. Ces trois approches du Nil Bleu, l'approche des sciences sociales, l'approche juridique et l'approche hydrologique/climatique, sont épistémologiquement distinctes et peu ou pas d'outils en commun, mais sont complémentaires. Il y a une importante insuffisance de recoupements et, parfois, les auteurs de la troisième voie, ont écrit à propos du *1959 Nile Waters Agreement* de la pleine utilisation des eaux du Nil comme s'il avait un caractère contraignant pour l'Éthiopie et devait par conséquent être « renégocié ». Il n'y a évidemment pas beaucoup d'échanges en termes d'interaction, de citations mutuelles ou même d'information de base entre les tenants des trois approches. L'approche scientifique de base a été discutée ci-dessus dans la section consacrée au changement climatique et n'a pas besoin d'être rappelée ici ; elle a au moins atteint une sorte de consensus sur la nécessité d'obtenir plus d'information et d'exécuter les modèles applicables au bassin du Nil Bleu. Le rapport fourni par l'*United Nations Environment Programme* détaille la littérature sur le changement climatique et sa position, qui est examinée dans l'optique de son rôle tel qu'il a été mentionné ci-dessus. En ce qui concerne l'approche des sciences sociales, il y a un certain traitement des aspects juridiques ainsi que l'utilisation de l'environnement

naturel comme un contexte d'encadrement. Ce traitement examine bien entendu la nature comme un système fixe et ne saisit pas les aspects dynamiques des approches hydrologique et climatique. Il ne traite pas en outre des changements dans les régimes juridiques et les tient pour évidents.

### *L'approche des sciences sociales*

Jusqu'aux travaux récents et forts novateurs d'Ariel Dinar et de Getachew S. Nigatu, l'approche des sciences sociales s'est fortement appuyée sur des études de cas comparatives, l'observation participante et la recherche active<sup>9</sup>. Celles-ci avaient tendance à être axées sur plusieurs variables clés, y compris le contexte naturel du système hydrographique, des modèles d'abstraction, des régimes juridiques en vigueur, des conflits d'utilisation des eaux et des facteurs historiques. L'auteur a écrit des articles dans le cadre de cette tradition, et dans une certaine mesure cet article, au sens large du terme, est conforme à cette tradition. La collecte de données et la structure de ces études varient et elles pourraient inclure des récits chronologiques, des études de cas comparatives et des rapports d'observation de participante directe. Parmi les œuvres classiques de cette démarche figurent ceux d'Arun Elhance, Thomas Naff, Meriam Lowi, Peter Gleick, Peter Chesworth, John Waterbury et Mark Zeitoun<sup>10</sup>. Il y a eu des ajouts et des améliorations de ce modèle, y compris par l'application des statistiques sociales de Hans Tøset, Petter Wollebae, et Nils Petter Gleditsch, ainsi que Marit Brochmann et Gleditsch, l'utilisation de la théorie des jeux d'Ariel Dinar et Getachew S. Nigatu et une étude de cas approfondie combinée avec l'observation participante par Jan Selby<sup>11</sup>. Dans toute cette littérature, la question de l'interaction entre les participants a rarement été étudiée. En effet, la littérature en sciences sociales sur le rôle joué par l'identité dans les systèmes hydrographiques transfrontières reste le domaine de quelques-uns. Lowi reste l'un des rares qui ont abordé cette question dans son analyse des liens entre l'eau et le discours politique fondamental en Israël<sup>12</sup>, mais sinon, la littérature ne traite tout simplement pas de l'interaction entre les peuples et ses implications politiques. En effet, Selby peint les relations israélo-palestiniennes dans le domaine de l'eau dans un moule marxiste, perdant ainsi de nombreuses observations durement gagnées sur le terrain, y compris certaines approches très créatives de politiques bureaucratiques. Une exception est représentée par la littérature du point de vue qui émerge du Moyen-Orient et inclut explicitement l'identité à travers l'association ouverte entre le chercheur en sciences sociales/auteur et son groupe. Parmi les exemples figurent Nurit Kliot, Hamada Bu-rahmah et Walid Radwan<sup>13</sup>. Tout en utilisant les méthodologies bien établies des sciences sociales décrites ci-dessus, ces auteurs indiquent leur appartenance à une communauté et prennent part, directement ou indirectement, à la promotion de ses inté-

rêts relatifs à l'eau. Cela ne veut pas dire que la qualité des recherches est mauvaise ou médiocre. Il se peut en fait qu'elles représentent une forme plus honnête d'érudition parce que personne ne vit en vase clos. Dans le cas du Nil Bleu, les recherches ont souvent placé le bassin du Nil dans le cadre d'études portant sur le bassin du Nil en général plutôt que sur n'importe quel fleuve.

### *L'approche juridique*

Sous l'approche juridique, de nombreuses études traitent du seul Nil Bleu. Elles ont tendance à être soutenu par l'approche du point de vue, avec des auteurs exprimant clairement une préférence pour les positions de leurs pays respectifs, en particulier l'Égypte ou l'Éthiopie. L'approche juridique partage certaines caractéristiques avec la démarche des sciences sociales, y compris la formulation au sein du contexte naturel ainsi que des discussions d'utilisation. Elles tendent toutefois à être plutôt limitées par rapport à l'ensemble des traités régissant le Nil Bleu, en tout ou en partie. L'objectif principal de l'approche juridique est d'argumenter sur les normes et les régimes intégrés dans les traités, les accords et les organisations qui exploitent ou ne parviennent pas à fonctionner dans le Nil Bleu. Le domaine a considérablement évolué depuis que Mamdouh Shahin soutenait que l'Égypte a des droits absolus sur toute l'eau du bassin du Nil car il est égyptien depuis des temps immémoriaux en raison de l'utilisation antérieure<sup>14</sup>. Le discours actuel est beaucoup plus subtil, mais il reste profondément attaché à la cause d'un pays ou de l'autre. Les documents ressemblent à des mémoires juridiques et, à certains égards, ils le sont.

Les trois camps au sein de cette école gèrent les réactions, dans le contexte du Nil Bleu, au projet actuel du barrage éthiopien, l'accord-cadre global et l'Initiative du Bassin du Nil (IBN). L'IBN a été créé en 1999 comme un forum pour le dialogue et la communication sur le Nil. Parmi les trois approches juridiques, la première est pessimiste à l'égard d'une coopération et considère le barrage de la Renaissance éthiopien comme une conséquence logique du refus de l'Égypte de négocier à propos des eaux du Nil Bleu. L'Éthiopie a recruté presque tous les états du bassin du Nil, à l'exception du Soudan, et a effectivement isolé l'Égypte. Même le Soudan a abandonné l'Égypte, nous y reviendrons plus tard. En termes de droit, représentant cette première école, Habtamu Alebachew soutient que l'Égypte n'est pas prisonnière de sa propre rhétorique parce qu'elle n'a pas refusé de négocier dans le passé. Son article se lit comme un mémoire juridique éthiopien à la Cour internationale de justice, et les relations apparaissent clairement antagonistes :

Les Éthiopiens sont maintenant des challengers juridiques, non seulement de la pertinence en temps opportun de la politique égyptienne traditionnelle fondée sur les perceptions des limites de la capacité de l'Éthiopie à faire usage des eaux du Nil, mais aussi à la compétence du droit international pour anticiper les malentendus interétatiques. Il est évident que le barrage de la Renaissance a montré que les Égyptiens ont créé une obligation plus redoutable sur eux que sur les éthiopiens par leur insistance sur la poursuite d'une politique « non négociable » du Nil. À l'heure actuelle, cela signifie qu'en restant fidèles à leur politique, les Égyptiens doivent faire preuve de patience jusqu'à ce que l'expérience révèle si oui ou non le barrage nuirait en fait à leurs intérêts. Juridiquement parlant, L'Égypte se trouve finalement prisonnière de sa propre politique<sup>15</sup>.

Alebachew semble suggérer implicitement que les initiatives telles que l'IBN sont vouées à l'échec et que l'avenir va vraiment être déterminé par les rapports de force et l'isolement systématique de l'Égypte. Ce n'est pas la seule ni même la plus pessimiste perspective sur la coopération. L'Égypte est perçue comme un tyran et un hégémon et l'Éthiopie apparaît presque comme une opprimée, une sorte de David contre le Goliath égyptien, mais comme il a déjà été évoqué au moins à propos de la population, ce n'est peut-être plus le cas aujourd'hui. Employant le langage le plus dur possible, Dereje Zeleke Mekonnen rejette l'IBN et l'Accord-cadre global comme une ruse égyptienne :

L'offre faite par l'Égypte à Sharm El-Sheikh de continuer de négocier sous les auspices de la Commission du bassin du Nil prouve que les riverains non hégémoniques sont autorisés à négocier indéfiniment sans jamais obtenir de concessions de l'intimidateur du bassin. Accepter cette situation constituerait toutefois une renonciation volontaire de la part des riverains non hégémoniques à leur droit à toute consommation des eaux du Nil, d'où le fiasco de Sharm El-Sheikh. Il ne serait donc pas surprenant que ce qui avait été dit des Pharaons il y a des milliers d'années puisse être répété à juste titre à propos des gouvernants égyptiens d'aujourd'hui : « Pharaon, roi d'Égypte, ... vous dites « Le Nil est à moi ; je l'ai créé pour moi<sup>16</sup> ».

Wondwosen B. Teshome offre une critique plus modérée de l'INB en faisant valoir que le partage de l'eau est un concept conflictuel qui devrait être remplacé par le « partage des avantages<sup>17</sup> ». Compte tenu de l'histoire de la région, il est très difficile de voir comment le concept de partage des avantages peut être accepté sans une claire allocation de l'eau et le concept lui-même invite de sérieuses questions. Plus précisément, si le bassin du Nil avait été unifié en un seul état, de nombreux projets comme le haut barrage d'Assouan, le projet égyptien d'assainissement et peut-être certains aspects du projet d'irrigation de Gezira au Soudan, auraient probablement été redondants, sinon totalement nuisibles. L'approche de

Wondwosen à l'égard de l'eau est comparable à la perspective de Salman M. A. Salman, pour qui, bien que le bassin du Nil de l'Accord-cadre global était bien intentionné, il a conduit néanmoins à d'autres conflits et divisions non seulement entre les riverains d'amont et d'aval mais également à un conflit entre l'Égypte et le Soudan d'une manière plus directe<sup>18</sup>. Partageant cette perspective optimiste, Nadia Sanchez et Joyeeta Gupta déclarent que le démembrement du Soudan, le conflit en cours en Égypte et la construction du grand barrage de la Renaissance (en Éthiopie) offrent à toutes les parties prenantes une chance de développer une distribution « plus équitable » de l'eau dans le bassin<sup>19</sup>. Cela suppose, cependant, que les arrangements actuels sont inéquitables et doivent changer. L'opinion médiane représentée par Salman, Wondwosen, Sanchez et Gupta contraste fortement avec les perspectives de l'Égypte, qui ont néanmoins connu une évolution significative. Représentant ce point de vue, Abdel Fattah Metawie soutient que l'IBN est le dernier d'une série d'accords de coopération signés sur le bassin du Nil qui reflètent les désirs de tous les riverains<sup>20</sup>. Son article tranche nettement avec les arguments présentés par Alebachew et Mekonnen. Metawie n'examine à aucun moment les questions d'allocation, bien qu'il examine de façon très détaillées tous les accords signés sur le bassin. Le monde de Metawie et celui de Mekonnen sont en effet très éloignés l'un de l'autre. Malheureusement, peu de choses ont changé entre la création de l'IBN et l'annonce éthiopienne du projet du grand barrage de la Renaissance. Ce fait conduit l'auteur à faire remarquer qu'un des principaux griefs exprimés par Mekonnen et Alebachew était l'utilisation par l'Égypte de forums de coopération pour retarder et empêcher la distribution d'eau aux riverains d'amont, une position qui trouve plus de soutien suffisant, comme indiqué ci-dessus, dans les débats politiques égyptiens qui ont été rendus publics par inadvertance.

### ***Cet article et la littérature sur le sujet***

Comme indiqué précédemment, très peu de travaux portent sur l'influence des questions d'identité sur la politique de l'eau. Cet article tente de combler une partie de ces lacunes en plaçant cette question dans le contexte des études internationales en tant qu'identité d'une façon première et élémentaire. Le débat politique égyptien a en effet montré que la question n'a pas été abordée « rationnellement » et que certains comportements sur le différend des eaux du Nil ont peu à voir avec le partage et la distribution de l'eau, le partage des gains ou la coopération internationale quelle que soit la forme qu'elle a prise. Il est par conséquent essentiel d'aborder les problèmes des états riverains du Nil comme étant avant tout des problèmes d'interrelation avec leurs implications en termes de socialisation, d'éducation et de politique publique concernant l'acceptation des différences non

seulement dans le domaine des relations internationales mais aussi sur le plan intérieur. Compte tenu du passé, le haut barrage d'Assouan a été construit pour des raisons politiques et idéationnel qui ont peu de liens avec soit la sécurité de l'eau ou la maximisation des gains. Certains attribuèrent la décision, prise pendant l'impétueuse ère de Nasser, au nationalisme égyptien. Bien que correcte, une telle vision manquait d'une vue d'ensemble sur la façon dont ce nationalisme voyait les Soudanais, les Éthiopiens et les Centrafricains. L'actuel projet éthiopien de barrages nous permet également de comprendre les conséquences à long terme d'une vision. En utilisant une analyse wendtienne, cet article ajoute la dimension de l'identité à la discussion sur le différend du Nil Bleu. À cette fin, il cherche à révéler les complexités qu'une véritable solution devrait entraîner à long terme.

### Les modèles actuels de la consommation de l'eau

Dans cet article, l'allocation et l'utilisation actuelle de l'eau ont une plus grande priorité que les discussions sur la coopération et aux forums concernant une coopération à venir. Avant l'actuel projet de barrage, les eaux du Nil Bleu étaient utilisées presque exclusivement par l'Égypte et le Soudan en vertu d'un traité bilatéral aux termes duquel les deux États prélevaient simplement l'eau dont ils avaient besoin dans l'ensemble du bassin du Nil. Il est préférable de laisser les discussions sur les implications normatives de l'Accord de 1959 sur la pleine utilisation des eaux du Nil aux spécialistes de l'éthique et des valeurs. Néanmoins, le déséquilibre inhérent à l'accord, qui repose sur l'Accord anglo-égyptien de 1929 des eaux du Nil, était certainement les raisons pour lesquelles l'Éthiopie avait décidé de construire un barrage sur le Nil Bleu sans le consentement de l'Égypte. Le Soudan n'a pas souvent utilisé son allocation d'eaux en vertu de l'Accord de 1959 et les Égyptiens se l'approprièrent sans rétribution préalable ni ultérieure. L'absence de toute contribution égyptienne d'eau et les pertes excessives du Lac Nasser rendent les positions de l'Égypte à propos du Nil inacceptables pour l'Éthiopie et peut-être même pour le Soudan, s'il était libre de choisir ses politiques. Le tableau 2 montre les différences entre les contributions et les consommations d'eau.

**Tableau 2. Les contributions et la consommation d'eau du Nil par pays et par régions en kilomètres cubes.**

<i>Pays ou région</i>	<i>Contribution d'eau</i>	<i>Consommation d'eau</i>
Égypte	0	55,5
Soudan et Soudan du Sud	Minimale	18,5
Éthiopie	72,0	1,0
Afrique centrale Grands lacs	12,0	1,7

Source : adapté de WHITTINGTON, Dale et McCLELLAND, Elizabeth, « Opportunities for Regional and International Cooperation in the Nile Basin », *Water International*, vol. 17, no. 3, septembre 1992, p. 146.

Si l'Égypte partageait les bienfaits de l'utilisation de l'eau avec l'Éthiopie, cette situation aurait pu être acceptable, mais non seulement L'Égypte refuse de partager les bénéfices mais fait un usage abusif du Nil. Les fuites et l'évaporation du haut barrage d'Assouan entre 1970 et 1988 se situaient entre 5,7 kilomètres cubes en 1986 et près de 15 en 1976<sup>21</sup>. Ces chiffres ont été corroborés par Mosalam Ahmed Mosalam Shaltout et T. El Housry<sup>22</sup>. Ces chiffres montrent un mode de consommation qui n'est pas attentif aux besoins des autres utilisateurs. Pour aggraver davantage la situation, les systèmes d'irrigation égyptiens restent « primitifs », selon Abdrabbo Abou Kheira :

Environ 2,52 millions d'hectares (6 millions de *feddans*) cultivés de longue date, irrigués par des méthodes d'irrigation de surface avec un rendement faible, 40 à 60 pour cent d'utilisation d'eau. L'engorgement, la salinisation et le faible rendement sont les principaux problèmes inhérents à l'irrigation de surface. Le remplacement de la méthode d'irrigation de surface par des systèmes d'irrigation de surface précis est devenu le principal intérêt des décideurs et des planificateurs en Égypte<sup>23</sup>.

Il est en effet extraordinaire que les planificateurs des ressources en eau en Égypte sont préoccupés par la mise en œuvre de méthodes d'irrigation plus efficaces, mais la question plus générale est, après quoi ? L'Égypte a gaspillé des centaines de kilomètres cubes d'eau au haut barrage d'Assouan pendant les décennies après sa construction, sans se soucier des protestations éthiopiennes à la fois sur l'accord de 1959 et le barrage lui-même. Tant que le gaspillage de l'eau à la fois au barrage et dans le système d'irrigation inefficace égyptien était considéré comme une perte sans coût, l'Égypte n'avait pas une véritable motivation à changer ses habitudes de consommation d'eau. À différents moments, l'Égypte dilapidait entre 20 et 50 pour cent de l'eau qui passait dans son système d'irrigation<sup>24</sup>. Ce fait suggère qu'il est trop tard pour les idées telles que le « partage des avantages » et la « coopération » dans le bassin du Nil. L'Égypte choisit l'auto-assistance aux détriments implicites des autres en termes d'externalités, et maintenant l'Éthiopie est en train de faire la même chose.

## Le grand barrage de la Renaissance et les autres projets éthiopiens du Nil Bleu.

Le grand barrage éthiopien de la Renaissance est aujourd'hui le problème principal de discorde entre l'Égypte et l'Éthiopie. Son réservoir est capable de retenir 63 kilomètres cubes d'eau, soit environ un an en eau du Nil Bleu. Le barrage sera situé à environ 40 kilomètres de la frontière soudanaise dans l'État régional de Benishangul-Gumuz. Il devrait avoir une capacité de production d'environ 5.250 mégawatts. L'Éthiopie aimerait utiliser le barrage principalement pour la production d'électricité et de se débarrasser de ses importations de butane, ce qui servirait de catalyseur pour son industrialisation. Il sera également utilisé pour l'irrigation<sup>25</sup>. Les coûts sont à la charge du peuple éthiopien à travers les impôts et des campagnes de souscription d'emprunts obligataires aussi bien en Éthiopie que dans la diaspora éthiopienne. Le coût total du barrage est estimé à environ 5 milliards de dollars américains, dont environ 2 milliards pour la capacité de production d'électricité du barrage. Il est financé par la Chine<sup>26</sup>. En bref, l'Éthiopie a mis en place le financement de telle sorte que les clients de l'Égypte ne peuvent pas influencer les événements comme par le passé, en particulier pendant l'ère britannique. La Chine est le seul fournisseur extérieur du capital, et il est difficile d'envisager comment l'Égypte peut faire des pressions sur l'Éthiopie.

Cette résilience intégrée peut également être comprise d'autres façons. Si l'Égypte devait recourir à une violente attaque contre le barrage, en violation de la souveraineté du Soudan ainsi que l'intégrité territoriale éthiopienne, l'Éthiopie pourrait utiliser un autre moyen de retenue de l'eau à la source en construisant un grand nombre de petits barrages qui serviraient à l'irrigation dans sa part du bassin du Nil Bleu. En construisant 5.000 petits barrages, l'Éthiopie pourrait irriguer environ 1,8 million hectares et réduirait le débit du Nil Bleu d'environ 7,2 kilomètres cubes<sup>27</sup>. Les résultats pour l'Égypte pourraient être encore moins positifs que la situation actuelle qui, ironiquement et à certains égards, pourrait s'avérer bénéfiques. Des voix plus calmes, comme elle de Mahmoud Salem, se sont d'ailleurs fait entendre en Égypte pour indiquer que le barrage augmenterait la quantité d'eau disponible à l'Égypte en raison de la baisse des taux d'évaporation sur les hauts plateaux plus tempérés et rocheux de l'Éthiopie :

Commençons par le fait que l'Éthiopie est un État souverain et est bien dans son droit de construire tout barrage qu'il lui plaît sur son territoire, tant qu'il ne viole pas les accords internationaux régissant la part de l'eau des pays en aval, ce qu'il ne fera probablement pas. Alors parlons de la perte d'eau : nous perdons environ 12 pour cent de la part de l'eau que nous recevons par suite de l'évaporation qui se produit pendant le stockage de l'eau dans le lac Nasser pendant les dix mois

entre la période des inondations et celle d'irrigation nécessaire. L'Éthiopie a un moindre taux d'évaporation (près de la moitié de celui de l'Égypte) et le barrage hydroélectrique va ralentir le débit d'eau que nous recevons, donc faire en sorte que l'eau stockée dans le lac Nasser arrive par étapes et ainsi diminuer [*sic*] considérablement notre taux d'évaporation. Cela conduira à une réduction réelle de la perte d'eau et à une augmentation de 5 pour cent de l'eau effectivement disponible. Même si c'est difficile à croire, le stockage de l'eau en Éthiopie avant qu'elle n'atteigne l'Égypte conduira en fait à une augmentation de notre approvisionnement en eau. Alors pourquoi l'hystérie<sup>28</sup> ?

L'Égypte ou le Soudan n'ont à aucun moment consulté l'Éthiopie concernant les projets sur l'utilisation de l'eau à l'intérieur de leurs frontières. En outre, la construction du haut barrage d'Assouan ainsi que les accords sur les eaux du Nil de 1929 et 1959 eurent lieu sans le consentement de l'Éthiopie. Il est donc assez étrange de voir l'Égypte protester contre un projet qui est remarquablement similaire à ceux qu'elle exécuta dans le passé. La réponse égyptienne, comme souligné ci-dessous, n'est pas conditionnée par l'hydrologie mais par un nationalisme d'exclusion, particulièrement « impénitent », dans le sens américain du terme.

### L'identité dans le bassin du Nil.

La réponse de l'Égypte à la construction du barrage ne peut pas être décrite autrement que comme hystérique, comme le note Salem. Le gouvernement égyptien a tenu une réunion du Conseil de sécurité nationale, le 3 juin 2013, pour examiner le cas du barrage éthiopien. À cette réunion, présidée par le chef de l'État d'alors, Mohammed Morsi, ont participé des représentants de toutes les forces politiques et sociales du pays, y compris des représentants de l'Église copte et d'autres minorités religieuses. Alors que les ecclésiastiques ont offert d'arbitrer le différend en utilisant leurs liens avec l'Église éthiopienne, mais l'atmosphère dans la salle était particulièrement belliqueuse et un éminent leader libéral égyptien, Ayman Nour, a proposé un programme de violence politique et de déstabilisation de l'Éthiopie en utilisant des moyens économiques et politiques. Parmi les suggestions de Nour figuraient l'utilisation de la diversité ethnique et religieuse de l'Éthiopie pour saper son intégrité, ainsi que des actions militaires accompagnant un encerclement diplomatique et géopolitique. Son intervention et ses arguments ont transformé la réunion en un Conseil de guerre impérial du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. En réponse, l'Éthiopie a convoqué l'ambassadeur égyptien pour consultation et a rejeté les suggestions de Nour comme relevant d'un « rêve éveillé<sup>30</sup> ».

Pour ceux qui sont peu familier avec le ton et la teneur du nationalisme et de l'utilisation de la politique identitaire dans la région, les idées exprimées par Nour,

qui est par ailleurs relativement libéral, constituent un choc. Mais un simple coup d'œil sur le premier contact entre l'Éthiopie et l'Égypte modernes dissiperait rapidement tout doute éventuel quant à savoir où réside le problème. Alexander Wendt a expliqué cette méthode en utilisant la rencontre entre Cortez et Montezuma en la résumant à celle de « égo et alter<sup>31</sup> ». Les deux États se sont rencontrés en tant qu'entités modernes au XIX<sup>e</sup> siècle quand l'Égypte élargissait son littoral de la Mer Rouge (aujourd'hui l'Érythrée), ce qui a provoqué des frictions avec l'Éthiopie à un moment où les deux pays devaient faire face aux incursions européennes. L'empereur éthiopien Yohannes IV a écrit au Khédivé d'Égypte Ismaïl une lettre indiquant que les deux États, qui ont des religions en commun, ne devraient pas être en désaccord. Ismaïl n'a pas pris l'empereur d'Éthiopie au sérieux, considérant qu'il était « comme un évêque égyptien ». À l'époque, le chef de l'Église éthiopienne était nommé par le pape copte en Égypte et le Khédivé Ismaïl voyait simplement les Éthiopiens comme une extension de ses propres chrétiens qui vivaient alors sous le régime du droit ottoman, ce qui les réduit à un statut de citoyens de seconde classe. En 1875, l'arrogant congédiement de l'Éthiopie par Ismaïl l'a conduit à déclencher une guerre catastrophique contre l'Éthiopie qui s'est terminée par une défaite totale de l'Égypte<sup>32</sup>.

Aux yeux de l'Égypte, le Soudan est une arrière-cour, une ancienne colonie qui, en raison d'accidents historiques, a en quelque sorte réussi à être indépendante. Quand le Soudan a obtenu son indépendance dans les années 1950, ses tentatives de créer un système intégré de gestion des eaux se sont heurtées à un programme de déstabilisation, de sanctions économiques et de menaces de guerre par les Égyptiens ce qui a incité l'armée soudanaise à prendre le pouvoir et apaiser l'Égypte en 1958. L'Accord sur les eaux du Nil de 1959 a été signé par ce même gouvernement militaire, dirigé par le général de corps d'armée Ibrahim Abboud. Le Soudan tend à donner à l'Islam la place centrale dans sa matrice identitaire et a historiquement considéré l'Égypte comme sa source et l'Éthiopie comme son ennemi. Pendant la courte période d'indépendance du pays entre 1886 et 1899, le Soudan mahdiste a mené une guerre de religion contre l'Éthiopie. Par conséquence, l'Éthiopie a vu le Soudan et l'Égypte comme des ennemis ou adversaires potentiels. En ce qui concerne l'Égypte, cela semble continuer. Ce point de vue s'est avéré beaucoup plus sévère à l'époque où le Christianisme copte était une religion établie en Éthiopie, mais il persiste même dans l'État laïque en place aujourd'hui. Malheureusement, les questions identitaires, exploitées brutalement par les dirigeants, et non les différends à propos de l'eau, ont tué des millions de personnes dans le bassin du Nil :

Sans invectiver sur ce point, nous observons que tous les gouvernements dans le bassin sont carrément des dictatures ou quasi-autoritaires. Dans l'intérêt de leur

survie politique et l'accumulation de richesse personnelle, presque tous les dirigeants dans le bassin du Nil sont habitués à exploiter les marques extérieures d'identité, que ce soit les liens de parenté ou d'ethnicité, la religion ou la région. Lors du dernier quart de siècle, par exemple, plus de huit millions de personnes ont péri, rien qu'au Soudan, au Rwanda et en RDC, non à la suite de guerres entre états à propos des eaux du Nil mais pour des raisons de politique intérieure<sup>33</sup>.

L'identité est considérée par certains des théoriciens les plus radicaux des relations internationales comme une violation des droits de l'homme, parce qu'elle est imposée. Bien que cet article n'aille pas aussi loin, il n'est pas sans affinités avec ce point de vue. L'origine de l'insistance de l'Égypte à ne pas prêter attention aux opinions et aux besoins des autres pays riverains est le fait qu'elle s'estime supérieure aux autres pays du bassin, en droit de capter l'eau et de prendre toutes les décisions concernant les eaux du Nil, quels que soient les besoins des autres. L'Égypte n'est pas la seule à cultiver un sentiment de nationalisme, mais elle a agi au XIX<sup>e</sup> siècle comme un État hégémonique d'une manière qui a conduit à des pertes importantes en vies humaines et, s'il n'en tenait qu'à Ayman Nour, elle recommencerait en ignorant les enseignements des événements de 1875 et 1886. Un système coopératif de gestion intégrée des eaux dans le bassin du Nil Bleu, ou dans le bassin du Nil en général, n'est pas possible dans l'état actuel du nationalisme égyptien. Ceux qui croient que c'est simplement une question de structure des gains ou d'instaurer un système commercial passent complètement à côté de la question. L'Égypte importe déjà la plus grande partie de ses produits alimentaires et ne pourrait pas arriver à la sécurité hydrique et alimentaire, même si chaque goutte d'eau du Nil lui était attribuée exclusivement. Elle insiste pourtant à nier aux autres pays le droit de développer leur partie du Nil, même si de tels développements devaient conduire à une augmentation de ses propres approvisionnements. L'argument selon lequel la politique égyptienne est guidée par quelque calcul coûts-bénéfice ne convainc pas ; l'identité n'appartient pas au domaine du rationnel.

Pour ajouter aux difficultés, force est de constater que l'Égypte met en fait en pratique certaines des suggestions de Nour, y compris des efforts visant à isoler l'Éthiopie et à la soumettre à la pression du monde arabo-musulman<sup>34</sup>. Cela n'a rien de surprenant. Le grand barrage éthiopien de la Renaissance a d'abord été proposé dans le cadre d'une série de projets proposée par le *United States Bureau of Reclamation* en 1964<sup>35</sup>. Bien que le barrage proposé fût un peu plus petit, l'Égypte a réagi comme elle l'a fait en réponse aux plans actuels. En bref, elle n'a pas cessé de considérer le Nil comme un transporteur de « son » eau. L'Égypte est trop attachée à ses craintes :

Le fait que les allocations soudanaises et égyptiennes pourraient être encore plus élevées est simplement dû à l'exploitation du réservoir d'Assouan à des niveaux relativement bas, réduisant ainsi les pertes par évaporation en dessous des estimations du traité... L'Égypte, cependant, ne bénéficierait pas d'eau supplémentaire dans les années de fortes crues qui serait alors stockée et réglementée dans les réservoirs du Nil Bleu, et non à Assouan. En outre, abaisser le niveau du lac Nasser afin de limiter les pertes par évaporation, réduirait en même temps la production d'énergie hydroélectrique, mais l'Égypte recevrait en échange un supplément d'eau pour l'irrigation. L'Éthiopie pourrait, bien sûr, avoir la malveillance de retenir l'eau dont elle n'aurait pas besoin pendant une année à faible pluviométrie pour menacer de causer une catastrophe dans la vallée du Nil. Historiquement, les Égyptiens ont toujours profondément redouté cette menace à leur survie, et une telle action équivaldrait à un acte de guerre. C'était justement une telle crainte qui, dans la jungle des états-nations prédateurs, a déterminé la construction du haut barrage d'Assouan<sup>36</sup>.

## Réflexions et conclusion

Malgré la continuité de la politique étrangère égyptienne au cours des cinquante dernières années, des changements remarquables ont eu lieu durant cette période. Le Soudan avait désespérément signé n'importe quel document que l'Égypte lui présentait en 1959 et s'est efforcé d'éviter un conflit avec ce pays, non seulement en termes d'eau, mais aussi dans l'histoire qu'il utilisait pour socialiser sa jeunesse. Les enfants soudanais ont été élevés à penser que le Soudan colonial était un artefact colonial britannique plutôt qu'une création anglo-égyptienne. Le pays était tellement servile vis-à-vis de l'Égypte que Nurit Kliot, peut-être un des érudits les plus perspicaces dans ce domaine, a remarqué que « le Soudan a subordonné sa volonté à l'Égypte et pourrait le refaire<sup>37</sup> ». Ironiquement, le changement de comportement soudanais venait sous le mandat d'un gouvernement particulièrement hostile à l'identité africaine du pays et ses principales minorités religieuses, surtout la chrétienne et l'autre, chauvine, nationaliste, arabe et islamiste, au point d'avoir son chef d'État inculpé de génocide. Le Soudan a changé pour plusieurs raisons, y compris la tentative de la part des Égyptiens de saisir le triangle de Halal'ib, un territoire bordé par la Mer Rouge ; la présence de Casques bleus éthiopiens séparant le Nord et le Sud du Soudan à Heglig ; d'autres régions riches en pétrole ; et pour la raison capitale que l'eau alimentant le grenier du pays dans les provinces centrales et orientales, vient de l'Éthiopie. L'état hégémonique dans le bassin du Nil n'est plus l'Égypte, et le réalignement actuel du Soudan est le principal indicateur de ce changement.

En termes de théorie, le mouvement soudanais vers l'alignement avec l'Éthiopie nous montre que, bien que les idées ont une grande importance et peuvent être déterminantes dans la plupart des cas, les réalités physiques concernant la répartition des ressources sont elles aussi importantes. Comme Wendt l'a décrit, les « idées qui dominent presque dans tout le reste du système [*ideas almost all the way down*] ». La question la plus vaste est de savoir quand l'Égypte suivra l'exemple du Soudan et acceptera le fait que c'est de l'Éthiopie que vient l'eau, et par conséquent la vie, et que ce n'est pas l'idéologie religieuse et ethnique, même quand elle est appuyée financièrement par les états du Golfe, qui nourrit ou abreuve une population. Dans le cas de l'Égypte, cette idéologie inclut le complexe de Fachoda, qui refuse aux états riverains du Haut Nil le droit de développer non seulement leurs ressources en eau mais leur économie en général.

Les ouvrages de Moorehead illustrent, dans leur traitement de l'expansion égyptienne vers l'amont, le conflit entre Le Caire et les régions qui lui sont soumises au Soudan et dans le Nord de l'Ouganda. Malgré leurs lacunes, ces études contiennent presque tous les grands thèmes qui continuent de dominer le bassin du Nil et, le *The Blue Nile*, fait ressortir la puissance de l'Éthiopie comme acteur à part entière et déterminé dans le système international, malgré son immense pauvreté et son retard technologique. D'autres thèmes des travaux de Moorehead demeurent avec nous. Parmi eux figurent les conflits religieux, la mobilisation fondée sur l'Islam au Soudan et en Égypte pendant les révoltes d'Arabi et des Mahdiste et celle fondée sur le Christianisme jacobite en Éthiopie contre les Égyptiens, les Soudanais et finalement les Européens. L'Éthiopie est aujourd'hui un État laïque mais aussi bien l'Égypte que le Soudan sont devenus plus religieux et plus enclins à se définir ainsi que les autres en termes d'identité religieuse. En attendant, il n'y a eu aucun mouvement digne d'être mentionné vers une coopération en matière d'exploitation du bassin hydrographique qui unirait au lieu de diviser ces États et ces peuples. Il incombe aux donateurs et aux partenaires étrangers de réfléchir à la question de savoir si oui ou non leur engagement auprès des trois pays qui partagent les eaux du Nil Bleu incite ceux-ci à coopérer, si oui ou non leurs relations respectives avec ces pays consolident des pathologies idéologiques et enfin si oui ou non l'aide et d'autres formes d'assistance retardent la mise en œuvre de programmes d'économie d'eau et de contrôle des naissances. Il leur incombe également de réfléchir à la tendance fréquemment observée de la région à se mobiliser en fonction de critères identitaires pour commettre des actes de violence. Une attaque égyptienne contre les barrages éthiopiens dégènera en conflit de civilisations entre Chrétiens et Musulmans, Arabes et Africains, mettant en grave danger la vie des Coptes égyptiens et des Musulmans éthiopiens. Nous avons observé dans le Moyen-Orient voisin, qui est bien plus développé,

une flambée d'extrême violence selon des lignes de partage basées sur l'identité religieuse et confessionnelle. Pourquoi donc présumer que la région du Nil sera différente ? Étant donné les tensions mondiales actuelles, il incombe à l'Égypte de surmonter son complexe de Fachoda et d'envisager de participer à un régime intégré de gestion des ressources hydriques du type suggéré par un gouvernement libéral soudanais, qu'elle rejeta en 1956. Aggravant les dangers est le risque de changement climatique, à la suite duquel le Nil pourrait un jour n'être plus qu'un souvenir en Égypte et peut-être également dans une grande partie du Nord Soudan.

### Notes

1. AFF, Thomas, « Conflict and Water Use in the Middle East », in *Water in the Arab World: Perspectives and Prognoses*, éd. ROGERS, Peter et LYDON, Peter, Cambridge, MA : Division of Applied Sciences, Harvard University ; distribué par Harvard University Press, 1994, p. 280.

2. DINAR, Ariel et NIGATU, Getachew S., « Distributional Considerations of International Water Resources under Externality: The Case of Ethiopia, Sudan and Egypt on the Blue Nile », *Water Resources and Economics* 2–3, octobre–novembre 2013, pp. 1–3 ; et BRONCHMANN, Marit et GLEDITSCH, Nils Peter, « Conflict, Cooperation, and Good Governance in International River Basins », papier présenté lors d'une conférence au Center for the Study of Civil War Working Group 3, Environmental Factors in Civil War, Peace Research Institute Oslo, Oslo, 21 septembre 2006, pp. 3–4.

3. BROOKS, David B., *Water: Local-Level Management*, Ottawa, Ontario, Canada : International Development Research Center, 2002, pp. 1–9.

4. WENDT, Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Royaume Uni : Cambridge University Press, 1999, p. 90.

5. Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Adaptation to Climate-change Induced Water Stress in the Nile Basin: A Vulnerability Assessment Report*, Nairobi, Kenya : Division de préalerte et d'évaluation environnementale, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2013, p. 126, [https://na.unep.net/sioux-falls/publications/Nile\\_Basin.pdf](https://na.unep.net/sioux-falls/publications/Nile_Basin.pdf).

6. *Id.*, p. 130.

7. *Id.*, p. 132. Voir aussi TATE, Emma et al., « Water Balance of Lake Victoria: Update to 2000 and Climate Change Modeling to 2100 », *Hydrological Sciences Journal—Journal des Sciences Hydrologiques* 49, no. 4, août 2004, pp. 572–573.

8. COBHAM, Alex, « Causes of Conflict in Sudan: Testing the Black Book », QEH Working Papers, QEHWPS 121, Oxford, Royaume Uni : Queen Elizabeth House, University of Oxford, janvier 2005, p. 10, [www3.qeh.ox.ac.uk/pdf/qehwp/qehwps121.pdf](http://www3.qeh.ox.ac.uk/pdf/qehwp/qehwps121.pdf).

9. DINAR et NIGATU, « Distributional Considerations ».

10. ELHANCE, Arun P., *Hydropolitics in the Third World: Conflict and Cooperation in International River Basins*, Washington, DC : United States Institute of Peace Press, 1999 ; NAFF, Thomas, « Conflict and Water Use in the Middle East », in ROGERS et LYDON, *Water in the Arab World*, pp. 253–284 ; LOWI, Meriam, « Rivers of Conflict, Rivers of Peace », *Journal of International Affairs* 49, no. 1, été 1995, pp. 123–144 ; GLEICK, Peter, « Water and Conflict: Freshwater Resources and International Security », in *Global Dangers: Changing Dimensions of International Security*, éd. LYNN-JONES, Sean M. et MILLER, Steven E., Cambridge, MA : MIT Press, 1995, pp. 43–84 ; CHESWORTH, Peter, « History of Water Use in Egypt and Sudan », in *The Nile: Sharing a Scarce Resource; A Historical and Technical Review of Water Management and of Economical and Legal Issues*, éd. HOWELL, P. P. et ALLAN, J. A., Cambridge, Royaume Uni : Cambridge

University Press, 1994, pp. 65–81 ; WATERBURY, John, *Hydropolitics of the Nile Valley*, Syracuse, NY : Syracuse University Press, 1979 ; et ZEITOUN, Mark, « Transboundary Water Interaction I: Reconsidering Conflict and Cooperation », papier présenté lors du conférence annuel d'*International Studies Association*, San Francisco, 2008.

11. TOSET, Hans, WOLLEBAEK, Petter, et GLEDITSCH, Nils Petter, « Conflict and Shared Rivers », papier présenté lors du conférence annuel d'*International Studies Association*, Washington, DC, 1999 ; BRONCHMANN et GLEDITSCH, « Conflict, Cooperation, and Good Governance » ; DINAR et NIGATU, « Distributional Considerations » ; et SELBY, Jan, *Water, Power and Politics in the Middle East: The Other Israeli–Palestine Conflict*, Londres : I. B. Tauris, 2004.

12. LOWI, « Rivers of Conflict, Rivers of Peace ».

13. KLIOT, Nurit, *Water Resources and Conflict in the Middle East*, New York : Routledge, 1994 ; BURAHAMAH, Hamad, *Water Crisis in the Middle East: Options for Solving the Water Disputes*, Rabat, Morocco : NADACOM Design, 2005 ; et RADWAN, Walid, *The Water Problem between Turkey and Syria*, Beirut, Lebanon : Sharikat al Matbouat lil Nashr wa al-Taouzia, 2006 (en arabe).

14. SHAHIN, Mamdouh, « Discussion and Response: Discussion of the Paper Entitled 'Ethiopian Interests in the Division of the Nile River Waters,' » *Water International* 11, 1986, pp. 16–22.

15. ALEBACHEW, Habtamu, « International Legal Perspectives on the Utilization of Trans-Boundary Rivers: The Case of the Ethiopian Renaissance (Nile) Dam », papier présenté au neuvième IUCN [International Union for Conservation of Nature] Colloquium, North West University of South Africa, Eastern Cape, juillet 2011, p. 13, [www.aigaforum.com/articles/International-legal-perspectives-nile](http://www.aigaforum.com/articles/International-legal-perspectives-nile).

16. MEKONNEN, Dereje Zeleke, « Between the Scylla of Water Security and Charybdis of Benefit Sharing: The Nile Basin Cooperative Framework Agreement—Failed or Just Teetering on the Brink? », *Goettingen Journal of International Law* 3, no. 1, 2011, p. 363, [www.gojil.eu/issues/31/31\\_article\\_mekonnen.pdf](http://www.gojil.eu/issues/31/31_article_mekonnen.pdf).

17. TESHOME, Wondwosen B., « Transboundary Water Cooperation in Africa: The Case of the Nile Basin Initiative (NBI) », *Alternatives: Turkish Journal of International Relations* 7, no. 4, hiver 2008, pp. 40–41, [www.sosyalarastirmalar.com/cilt1/sayi5/sayi5pdf/Teshome.pdf](http://www.sosyalarastirmalar.com/cilt1/sayi5/sayi5pdf/Teshome.pdf).

18. SALMAN, Salman M. A., « The Nile Basin Cooperative Framework Agreement: A Peacefully Unfolding African Spring? », *Water International* 38, no. 1, 2013, pp. 17–29.

19. SANCHEZ, Nadia et GUPTA, Joyeeta, « Recent Changes in the Region May Create an Opportunity for a More Equitable Sharing of the Nile River Waters », *Netherlands International Law Review* 58, no. 3, décembre 2011, pp. 363–385.

20. METAWIE, Abdel Fattah, « History of Co-operation in the Nile Basin », *International Journal of Water Resources Development* 20, no. 1, mars 2004, pp. 47–63.

21. CHESWORTH, « History of Water Use », p. 76 ; KLIOT, *Water Resources and Conflict*, p. 44 ; et STONER, Roy, « Future Irrigation Planning in Egypt », in HOWELL et ALLAN, *Nile*, p. 197.

22. SHALTOU, Mosalam Ahmed Mosalam et HOUSRY, T. El, « Estimating the Evaporation over Nasser Lake in the Upper Egypt from Meteosat Observations », *Advances in Space Research* 19, no. 3, 1997, pp. 515–518.

23. KHEIRA, Abdrabbo A. Abou, « Comparison among Different Irrigation Systems for Deficit-Irrigated Corn in the Nile Valley », *Agricultural Engineering International* 11, février 2009, p. 23.

24. HAYNES, Kingsley et WHITTINGTON, Dale, « International Management of the Nile—Stage Three? », *Geographical Review* 71, no.1, janvier 1981, p. 24.

25. « Ethiopia Launched Grand Millennium Dam Project, the Biggest in Africa », *Ethiopian News*, 2 avril 2011, [www.ethiopian-news.com/ethiopia-launched-grand-millennium-dam-project-the-biggest-in-africa/](http://www.ethiopian-news.com/ethiopia-launched-grand-millennium-dam-project-the-biggest-in-africa/).

26. « The River Nile: A Dam Nuisance, Egypt and Ethiopia Quarrel over Water », *Economist*, 20 avril 2011, [www.economist.com/node/18587195](http://www.economist.com/node/18587195).

27. POSTEL, Sandra, *Pillar of Sands: Can the Irrigation Miracle Last?*, New York : W. W. Norton, 1999, p. 144.

28. SALEM, Mahmoud, « Regarding the Dam », *Daily News Egypt*, 3 juin 2013, [www.dailynewsegypt.com/2013/06/03/regarding-the-dam/](http://www.dailynewsegypt.com/2013/06/03/regarding-the-dam/).

29. « President Morsi Holds Meeting about Crisis Concerning the Renaissance Dam », YouTube video, 2:22:49, 3 juin 2013, [www.youtube.com/watch?v=kdyMi1hrp0A](http://www.youtube.com/watch?v=kdyMi1hrp0A).
30. « Ethiopia: Egypt Attack Proposals 'Day Dreaming,' », *YaLibnan*, 5 juin 2013, [www.yalibnan.com/2013/06/05/ethiopia-egypt-attack-proposals-day-dreaming/](http://www.yalibnan.com/2013/06/05/ethiopia-egypt-attack-proposals-day-dreaming/).
31. WENDT, *Social Theory of International Politics*, p. 160.
32. GABRE-SALLASSIE, Zewde, *Yohannes IV of Ethiopia: A Political Biography*, Oxford, Royaume Uni : Clarendon Press, 1975, pp. 54–55 ; et HOLT, P. M. et DALY, M. W., *The History of the Sudan: From the Coming of Islam to the Present Day*, 4<sup>e</sup> éd., New York : Longman, 1988, pp. 30–31, pp. 54–83.
33. YOHANNES, Okbazghi et YOHANNES, Keren, « Turmoil in the Nile River Basin: Back to the Future? », *Journal of Asian and African Studies* 48, no. 2, avril 2013, p. 206.
34. AMAN, Ayah, « Egypt Seeks Saudi Help on Ethiopia Water Dispute », trans. FAYAD, Kamal, *Al-Monitor*, 6 mars 2014, [www.al-monitor.com/pulse/originals/2014/03/egypt-ethiopia-renaissance-dam-nile-saudi-pressure.html](http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2014/03/egypt-ethiopia-renaissance-dam-nile-saudi-pressure.html).
35. Bureau of Reclamation, United States Department of Interior, *Land and Water Resources of Blue Nile Basin: Ethiopia; Main Report and Appendices I–V*, Washington, DC : Government Printing Office, 1964.
36. COLLINS, Robert, « History, Hydropolitics, and the Nile: Nile Control; Myth or Reality? », in HOWELL et ALLAN, *Nile*, p. 124.
37. KLIOT, *Water Resources and Conflict*, p. 71.